



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010

# Assemblée Générale Mixte du 19 avril 2011

---



Société Anonyme au capital de 1 373 398 euros  
Siège social : ZAC du Grand Noble  
10, place Marcel Dassault  
31700 Blagnac - France  
Tél. (33) 5 61 30 92 00 - Fax (33) 5 61 15 67 82  
710 802 547 RCS Toulouse

Administration - Direction - Contrôle .....	3
Rapport de Gestion sur l'exercice 2010 .....	5
Annexes au Rapport de Gestion.....	11
Rapport du Président .....	15
Comptes de l'exercice 2010 .....	21
Bilan.....	22
Compte de Résultat.....	24
Tableau de Financement.....	26
Annexe au Bilan & au Compte de Résultat.....	27
Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel.....	36
Rapports du Commissaire aux Comptes .....	37
Résolutions soumises par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte .....	43

## Conseil d'Administration

### **Alain SAURET**

Administrateur, Président du Conseil d'Administration, à compter du 17 février 2010, en remplacement de Jean-Christophe CORDE, qui a assuré son mandat jusqu'au 17 février 2010.

### **Jean BRISEBOIS**

Administrateur, jusqu'au 29 avril 2010.

### **André GUIRAUD**

Administrateur, à compter du 29 avril 2010.

### **Yves LECLÈRE**

Administrateur.

### **Thierry LASBLEIS**

Administrateur.

## Direction Générale



### **Thierry LASBLEIS**

Directeur Général

## Contrôle

### **Société MAZARS**

Représentée par **Gaël LAMANT et Luc KEMPENICH**  
Commissaire aux Comptes titulaire

### **Thierry COLIN**

Commissaire aux Comptes suppléant



# Rapport de Gestion sur l'exercice 2010

---

**M**esdames, Messieurs les Actionnaires,

*Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux statuts de la société, afin de vous rendre compte de l'activité de Technofan au cours de l'année 2010, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et vous demander notamment de vous prononcer sur les résultats et leur affectation.*

## ACTIVITÉ 2010

Le chiffre d'affaires est en recul de 4% à 43,4 M€ par rapport à 2009 (à taux de change équivalent, la décroissance serait de 4,4%). Le chiffre d'affaires libellé en dollar américain a représenté 70% du chiffre d'affaires total avec un taux moyen de conversion de 1,44 USD pour un euro.

Le chiffre d'affaires première monte est en baisse de 13% par rapport à 2009, en raison notamment de la crise qu'a connue le secteur aéronautique en 2010.

En revanche, malgré ce contexte difficile et pour la première fois depuis 2007, le chiffre d'affaires après-vente, porté par un plan marketing ambitieux, est en forte croissance (+11%) par rapport à 2009. La hausse porte principalement sur les ventes de pièces détachées et de rechanges, et les ventes de réparation. Les ventes de retrofit, après des niveaux exceptionnellement hauts, sont en net repli.

Le chiffre d'affaires R&D se situe à 1,7 M€ en 2010, à un niveau similaire à celui de 2009 (1,6 M€).

Pour la neuvième année consécutive, Technofan a été classée dans le Top Ten du rating «support après-vente» Airbus et a obtenu à nouveau le « Gold Award ». Ce classement est établi principalement sur la base de la performance de la société perçue par les compagnies aériennes et Airbus au cours de l'exercice 2009.

L'année 2010 a vu la signature de plusieurs contrats dans un contexte d'opportunités réduites de nouvelles affaires :

- Sélection sur l'hélicoptère Agusta 149 pour les équipements de ventilation de l'Environmental Control System,
- Signature d'un contrat cadre prévoyant la reconduction en exclusivité de certains équipements de ventilation actuels sur toutes les futures plateformes Eurocopter.

Les frais de fonctionnement du département R&D sont légèrement inférieurs au niveau de 2009, à 6,3 M€ pour 6,7 M€ l'année précédente.

De nombreux programmes de R&D sont en cours, notamment les programmes Airbus (A380 Supplemental Cooling Unit et Brake Cooling Fan, et A350), Pratt & Whitney 210 et Agusta.

Cette année encore, et conformément aux prévisions, plus de la moitié des investissements R&D ont concerné le développement des ventilateurs du système de gestion d'air de l'Airbus A350. Ces travaux ont débouché sur la fabrication des premières machines de ventilation destinées aux bancs d'intégration de notre client.

En parallèle, pour accompagner son développement, la société a décidé d'agrandir son centre de production et de procéder à la construction de locaux neufs d'une surface de mille mètres carrés attenants aux bâtiments existants. Ce projet immobilier commencé fin 2010 s'achèvera à l'été 2011.



Technofan, siège social à Blagnac (31)

La société a mené en 2010 un nombre important de projets d'amélioration continue sous la bannière Safran Plus (projets « Lean ») dont les effets se sont fait sentir à partir du troisième trimestre 2010.

La société possède des atouts industriels et techniques forts pour renforcer son positionnement d'équipementier majeur de la ventilation à vitesses et fréquences variables.

L'exposition au dollar continue de constituer un risque. Le plan de désensibilisation au dollar, systématique sur les nouveaux programmes et progressif sur les programmes en service, continuera d'être prioritaire en 2011.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Néant.

## RÉSULTATS 2010

### Normes IFRS

Technofan n'établissant pas de comptes consolidés, les normes IFRS – référentiel comptable applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé – ne lui sont pas applicables.

### Résultats

La production de l'exercice s'est établie à 43,7 M€, en recul de 0,9%. Elle prend en compte les variations de stocks de produits finis et d'en-cours de fabrication pour - 0,3 M€.

L'excédent brut d'exploitation, avec un montant de 0,1 M€, est en baisse de 96% par rapport à celui de l'exercice précédent et représente 0,2% du chiffre d'affaires, contre 1,9 M€ et 4,2% du chiffre d'affaires en 2009. Cette baisse de 1,8 M€ provient principalement d'une baisse de la valeur ajoutée (-1,4 M€), due à la baisse d'activité et à des écarts d'inventaires.

Après dotation aux amortissements pour 1 M€ et reprise nette de provisions pour 1,1 M€, le résultat d'exploitation est un bénéfice de 0,02 M€ contre une perte de 0,3 M€ en 2009. L'importance des reprises de provisions s'explique par la levée de risques techniques majeurs (programme NH90 en particulier).

Après produits financiers de 0,1 M€, le résultat courant avant impôt est un profit de 0,1 M€ contre une perte de 0,2 M€ en 2009.

Le résultat exceptionnel est non significatif avec un bénéfice de 0,03 M€.

Après prise en compte d'un crédit d'impôt recherche de 1,1 M€, le résultat net au 31 décembre 2010 est un bénéfice de 1,1 M€, qui représente 2,5 % du chiffre d'affaires, contre 1,2 M€ et 2,8% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2009.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 093 187,00 €
Report à nouveau de l'exercice précédent	31 635 404,78 €
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>32 728 591,78 €</b>

### Affectation

Dividende aux actionnaires	--
Report à nouveau	32 728 591,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 728 591,78 €</b>

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende net par action	Nombre d'actions rémunérées	Dividende global distribué <sup>(2)</sup>
2009	--	--	--
2008	1,05 €	632.898 <sup>(1)</sup>	664 543 €
2007	2,68 €	686.142 <sup>(1)</sup>	1 838 860 €

(1) Nombre total d'actions, soit 686.699, diminué du nombre d'actions auto détenues par la société à la date de mise en paiement du dividende (2008 : 53.801 actions; 2007 : 557 actions).

(2) Eligible en totalité à l'abattement de 40% prévu par l'art. 158.3.2° du CGI.

## INVESTISSEMENTS

Les investissements de l'exercice 2010 se sont élevés à 3 M€. Leur répartition par nature se présente de la manière suivant :

en milliers d'euros	2010	2009
Investissements incorporels	79	17
Investissements corporels	2 911	1 002
<b>TOTAL</b>	<b>2 990</b>	<b>1 019</b>

Les investissements incorporels concernent l'acquisition de licences informatiques (logiciels de gestion et de calculs en Recherche et Développement).

Les investissements corporels ont porté en 2010 principalement sur des investissements industriels relatifs aux nouveaux programmes, à l'aménagement et à l'extension du site de Blagnac.



## DÉLAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2009

	Echu	0-30j	30-60j	>60j	TOTAL
Répartition en K€	425	1 019	1 502	25	2 971
Répartition en %	14%	34%	51%	1%	100%

Les dettes échues étaient principalement dues à des effets de bord fonction des batchs de paiement effectués à une période donnée dans le mois.

Au 31 décembre 2010

	Echu	0-30j	30-60j	>60j	TOTAL
Répartition en K€	225	305	4 903	30	5 462
Répartition en %	4%	6%	90%	1%	100%

Les dettes échues sont principalement dues à des documents douaniers en attente de réception.

## ACTIVITÉS DES FILIALES

Technofan n'a plus de filiale depuis la cession de Technofan Inc. en juin 2008.

## PRISE DE PARTICIPATION

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice 2010.

## FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de R&D ont été autofinancés à concurrence de 6,3 M€ en 2010 contre 6,7 M€ en 2009, soit une diminution de 6%. Le niveau de R&D reste soutenu compte tenu des nombreux programmes en cours de développement, notamment les programmes Airbus (A380 Supplemental Cooling Unit et Brake Cooling Fan, et A350) et Augusta (T129, AW149).

## ÉQUILIBRE FINANCIER

Le montant des capitaux permanents est de 47,4 M€ et celui des immobilisations brutes de 26,9 M€. La société a une trésorerie nette positive de 24,6 M€. Les capitaux permanents comprennent des avances remboursables de l'Etat français à hauteur de 3,3 M€. Ces avances sont remboursables au fur et à mesure des mises en circulation des avions.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

La société a mis en œuvre en 2010 une politique de couverture de change dans le cadre d'une convention de change avec le Groupe Safran de façon à sécuriser le taux de conversion de ses encaissements nets en dollar. La société n'utilise pas d'autres instruments financiers.

## INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

### Informations sociales

L'effectif de la société est passé de 208 personnes au 31 décembre 2009 à 212 personnes au 31 décembre 2010.

Effectif total au 31/12/2010	212
Dont CDI	210
CDD	2
Dont Hommes	169
Femmes	43
Nombre d'embauches (CDD/CDI)	14
Nombre de départs	10
Heures supplémentaires	1 830
Nombre de travailleurs handicapés	2
<b>Personnel salarié</b>	
Cadres	90
ETAM	76
Ouvriers	46
<b>TOTAL</b>	<b>212</b>
Rappel 2009	208



Extension des Bâtiments

**Temps de travail** (accord sur la réduction du temps de travail signé en décembre 2000 et appliqué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001)

- Pour les non cadres non forfaités : la durée conventionnelle hebdomadaire de travail de référence est 36 heures ; l'horaire hebdomadaire de travail affiché est de 38 heures (attribution de 12 jours de récupération pour une année complète).
- Pour les non cadres forfaités : forfait défini sur un horaire hebdomadaire de 40 heures avec octroi de 12 jours de RTT correspondant à un horaire moyen de 38 heures.
- Pour les cadres : forfait de 213 jours travaillés par an.

## Accords signés en 2010

Néant.

## Sous-traitance

Technofan fait appel à des prestataires de services pour des missions particulières : développements des programmes R&D, prestations informatiques, etc.

## Formation

Les dépenses de formation du personnel ont atteint 3,60% de la masse salariale en 2010.

## Participation et intéressement

Les salariés de Technofan ont perçu, au titre de l'accord Groupe de mutualisation de la participation, un montant de 211 K€.

Un montant global de 68 K€ leur a été versé par ailleurs au titre de l'intéressement.

## Informations environnementales

Préserver la santé et la sécurité de ses personnels et de ses clients, respecter l'environnement, sont des impératifs pour la société Technofan au même titre que la performance économique et technologique. A ce titre, Technofan est certifiée ISO 14001 depuis 2004.

La politique Technofan en la matière est orientée sur sept axes de progrès :

- Prévenir les accidents du travail.
- Limiter l'utilisation des produits ou matériaux réglementés.
- Respecter l'air.
- Recycler les déchets.
- Economiser et préserver l'eau.
- Economiser l'énergie.
- Limiter les nuisances sonores.

## ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Après les réductions des cadences de livraison d'équipements de première monte observées en 2010, le

chiffre d'affaires 2011 est prévu en hausse, à la fois sur les ventes séries et sur l'après-vente.

La société continuera son plan d'investissements ambitieux pour honorer ses contrats commerciaux et maintenir son leadership. En particulier, la construction des nouveaux bâtiments de production constitue un projet phare pour 2011.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 est attendu positif. Il est rappelé à cet égard que la société a opté en 2007 pour l'inscription en charges de l'exercice de la totalité des frais de développement afin de se conformer aux pratiques du secteur aéronautique.

Le lancement de la phase présérie du programme A350 constituera un nouveau défi à la fois pour les équipes techniques et pour les équipes « supply chain ».

Le plan d'amélioration continue *Safran Plus* restera un point central de la feuille de route de la société en 2011, en continuité des efforts faits en 2010.

Le plan de désensibilisation au dollar restera lui aussi central pour maintenir un bon niveau de rentabilité.

## L'ACTION TECHNOFAN

Sur le dernier mois de l'exercice 2010, le cours moyen de l'action Technofan s'est établi à 115,41 €.

Durant l'exercice 2010, le cours le plus haut est intervenu en août à 130 €, et le cours le plus bas en février à 110 €.

## ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

### Opérations de rachat d'actions effectuées au cours de l'exercice 2010

L'annexe 2 au présent rapport fait la synthèse des opérations réalisées par la société sur ses propres titres au cours de l'exercice 2010. Ces achats d'actions ont été faits dans le cadre des programmes de rachat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale des actionnaires.



Ventilateur A380

## Autorisation d'un nouveau programme de rachat d'actions

Il vous est proposé, aux termes de la quatrième résolution à titre ordinaire, de reconduire le programme de rachat d'actions précédemment autorisé, avec les mêmes finalités, à savoir :

- Conserver ces actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- Procéder à l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement ;
- Annuler ces actions.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 130 € par action et le prix minimum de vente à 50 € par action.

Conformément aux dispositions légales, la société ne pourrait détenir, à tout moment, plus de 10 % du nombre des actions composant le capital social et le nombre d'actions acquises en vue de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourrait excéder 5% du capital.

Le coût global des rachats d'actions ne pourrait excéder 8,9 M€.

Ce nouveau programme mettrait fin au programme autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010.

## RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2010, le montant du capital était de 1 373 398 euros, divisé en 686 699 actions de 2 euros nominal, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

A la date du 31 décembre 2010, le principal actionnaire de la société est la société Safran qui détient 86% du capital social et 93,9% des droits de vote, si l'on exclut les actions auto-détenues.

A cette même date, Technofan détient 57 541 de ses propres actions, soit 8,4% de son capital.

A notre connaissance, aucun autre actionnaire ne possède plus de 5% du capital de la société.

## Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que les Fonds Communs de Placement du Plan d'Épargne Groupe Safran, qui est ouvert aux salariés de Technofan, ne détiennent plus d'actions de la société à la date du 31 décembre 2010.

L'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce prévoit que lorsque les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3 % du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire doit se prononcer tous les 3 ans sur un projet de résolution visant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

Un tel projet de résolution a été soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010, qui l'a rejeté.

## MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 17 février 2010, a coopté en qualité de nouvel administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe Corde démissionnaire, Monsieur Alain Sauret, qui exerce au sein du Groupe Safran les fonctions de Président Directeur Général de la société Messier-Bugatti depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 29 avril 2010.

Monsieur André Guiraud, Directeur des Affaires Institutionnelles et Grands Comptes Sud Ouest de Safran a été nommé Administrateur de la société lors de l'Assemblée Générale du 29 avril 2010, en remplacement de Monsieur Jean Brisebois, dont le mandat arrivait à échéance.

## Informations concernant les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous avons annexé au présent rapport la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux et un état des rémunérations qu'ils ont perçues durant l'exercice.



Ventilateur A350

## ANNEXE 1 : RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2006	2007	2008	2009	2010
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
A) Capital social	1 506 384	1 506 384	1 373 398	1 373 398	1 373 398
B) Nombre d'actions ordinaires existantes	753 192	753 192	686 699	686 699	686 699
<b>II - OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>					
A) Chiffre d'affaires hors taxes	48 209 716	48 021 174	47 001 700	45 116 819	43 364 935
B) Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	6 242 537	8 165 523	2 691 832	1 873 494	-53 921
C) Impôt sur les bénéfices	999 342	2 716 433	-600 113	-1 422 698	-961 265
D) Participation des salariés due au titre de l'exercice	253 493	627 501			
E) Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	4 497 715	6 739 573	1 817 120	1 241 676	1 093 187
F) Résultat distribué	1 348 214	2 018 555	721 034	—	—*
<b>III - RÉSULTAT PAR ACTION</b>					
A) Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	6,62	6,40	4,71	4,74	1,32
B) Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	5,97	8,95	2,65	1,81	1,59
C) Dividende attribué à chaque action					
- net	1,79	2,68	1,05	—	—*
- avoir fiscal					
- revenu global					
<b>IV - PERSONNEL</b>					
A) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	194	196	198	210	210
B) Montant de la masse salariale	7 132 619	7 271 183	8 289 449	8 713 666	9 100 144
C) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, oeuvres sociales)	3 346 988	4 027 532	3 914 332	4 136 743	4 279 194

\* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires du projet d'affectation du résultat

# Annexes au Rapport de Gestion

## ANNEXE 2 : RACHATS D' ACTIONS EFFECTUÉS AU COURS DE L' EXERCICE 2010

(article L.225-211 du Code de Commerce)

Nombre de titres achetés : 41 actions

Montant global des frais de négociation : 8 €

Cours moyen des achats : 115 €

Nombre de titres annulés : Néant

### Actions auto détenues au 31 décembre 2010

	Nombre d'actions	% du capital	Valeur nette comptable	Valeur nominale globale
Au 31/12/2010	57 541	8,4%	6 222 805 €	115 082 €

## ANNEXE 3 : INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

**Les rémunérations et avantages de toute nature versés en 2010 aux mandataires sociaux sont les suivants :**

- Rémunération prise en charge par Technofan pour Monsieur Thierry Lasbleis : 153 622 €, dont 132 213 € d'éléments fixes, 17 851 € de part variable déterminée en fonction des réalisations d'objectifs et 3 558 € d'éléments exceptionnels.
- Rémunération versée par la société Safran à Monsieur Yves Leclère : 513 114 €, dont 315 000 € d'éléments fixes, 170 000 € de part variable déterminée en fonction des réalisations d'objectifs, 6 116 € d'éléments exceptionnels et 21 988 € de rémunération exceptionnelle.
- Rémunération versée par la société Safran à Monsieur Jean-Christophe Corde pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 17 février 2010 : 37 823 €, dont 27 551 € d'éléments fixes, 9 643 € de part variable déterminée en fonction des réalisations d'objectifs, et 629 € d'éléments exceptionnels.
- Rémunération versée par la société Safran à Monsieur Alain Sauret pour la période du 17 février au 31 décembre 2010 : 293 368 €, dont 198 115 € d'éléments fixes, 91 296 € de part variable déterminée en fonction des réalisations d'objectifs, et 4 227 € d'éléments exceptionnels.
- Rémunération versée par la société Safran à Monsieur André Guiraud pour la période du 29 avril au 31 décembre 2010 : 155 492 €, dont 124 244 € d'éléments fixes, 28 016 € de part variable déterminée en fonction des réalisations d'objectifs, et 3 232 € d'éléments exceptionnels.

Technofan n'a par ailleurs consenti aucun engagement en faveur de ses mandataires sociaux.

## Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice 2010

(Article L. 225-102-1 al. 4 du Code de commerce)

### Alain SAURET

Président du Conseil d'Administration depuis le 17.02.10

#### Mandats

##### Président-Directeur Général de :

MESSIER-BUGATTI (SA, France, Groupe Safran), depuis le 01.01.10

MESSIER-GOODRICH (SA, France, participation Safran), depuis le 01.01.10

##### Administrateur de :

MESSIER-DOWTY SA (SA, France, groupe Safran), depuis le 25.06.10

HISPANO-SUIZA (SA, France, groupe Safran), depuis le 19.02.10

SAFRAN ENGINEERING SERVICES (SA, France, groupe Safran), depuis le 17.02.10

MESSIER SERVICES INTERNATIONAL (SA, France, groupe Safran), depuis le 12.02.10

SAGEM INDUSTRIES (SA, France, groupe Safran), jusqu'au 06.09.10

##### Chairman et Director de :

MESSIER-BUGATTI, Inc. (USA, groupe Safran), jusqu'au 20.09.10

##### Director de :

GOODRICH-MESSIER, Inc. (USA, participation Safran), depuis le 01.01.10

MESSIER-BUGATTI USA, LLC (USA, groupe Safran), depuis le 01.01.10

SINGAPORE PRECISION REPAIR AND OVERHAUL Pte Ltd (Singapour, participation Safran), depuis le 11.03.10

### Jean-Christophe CORDE

Président du Conseil d'Administration jusqu'au 17.02.10

#### Mandats

##### Président-Directeur Général de :

SSI (SA, France, groupe Safran), depuis le 17.05.10

##### Administrateur de :

MESSIER SERVICES INTERNATIONAL (SA, France, groupe Safran), jusqu'au 12.02.10

##### Director de :

SINGAPORE PRECISION REPAIR AND OVERHAUL Pte Ltd (Singapour, participation Safran), jusqu'au 11.03.10

#### Fonctions

Directeur du Développement International Europe, Asie Centrale et Afrique de Safran

### Thierry LASBLEIS

Administrateur, Directeur Général

#### Mandats

##### Chairman and Chief Executive Officer de :

TECHNOFAN, Inc. (USA, groupe Safran)

##### Director de :

AERO PRECISION REPAIR AND OVERHAUL COMPANY, Inc. (USA, participation Safran)

SAFRAN ELECTRONICS ASIA Pte Ltd (Singapour, groupe Safran), jusqu'au 13.04.10

# Annexes au Rapport de Gestion

## André GUIRAUD

Administrateur depuis le 29.04.10

### Fonctions

Directeur des Relations Institutionnelles Midi-Pyrénées et Relations Airbus de Safran

## Yves LECLÈRE

Administrateur

### Mandats

#### Membre du Directoire de :

SAFRAN (SA à CS, France, groupe Safran)

#### Administrateur de :

MESSIER SERVICES INTERNATIONAL (SA, France, groupe Safran)

SAGEM DEFENSE SECURITE (SA, France, groupe Safran)

#### Représentant Permanent de Safran au Conseil d'Administration de :

AIRCELLE (SA, France, groupe Safran)

LABINAL (SA, France, groupe Safran)

HISPANO-SUIZA (SA, France, groupe Safran)

MESSIER-BUGATTI (SA, France, groupe Safran)

MESSIER-DOWTY SA (SA, France, groupe Safran), depuis le 25.06.10

#### Chairman et Director de :

CINCH CONNECTORS, Inc. (USA, groupe Safran), jusqu'au 29.01.10

GLOBE MOTORS, Inc. (USA, groupe Safran)

#### Director de :

LABINAL INVESTMENTS, Inc. (USA, groupe Safran)

MESSIER SERVICES ASIA Pte Ltd (Singapour, participation Safran)

SINGAPORE PRECISION REPAIR AND OVERHAUL Pte Ltd (Singapour, participation Safran)

CINCH CONNECTORS Ltd (Grande-Bretagne, groupe Safran), jusqu'au 29.01.10

MESSIER-DOWTY INTERNATIONAL Ltd (Grande-Bretagne, groupe Safran), jusqu'au 25.06.10

### Fonctions

Directeur Général Adjoint, en charge de la branche Equipements aéronautiques de Safran

## Jean BRISEBOIS

Administrateur jusqu'au 29.04.10

### Mandats

#### Président-Directeur Général de :

AMPHICOM (SA, France)

#### Gérant de :

DIVERTEC INTERNATIONAL (SNC, France)

## ANNEXE 4 : LISTE DES CONVENTIONS COURANTES

- Convention de change Groupe Safran,
- Convention de trésorerie Groupe Safran,
- Convention détachement de personnel Messier-Bugatti Groupe Safran,
- Convention de service Safran USA, Inc.

# Rapport du Président



## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

*Mesdames, Messieurs,*

*En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le présent rapport est destiné à vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.*

*Un rapport spécial du commissaire aux comptes, joint au rapport général relatant l'accomplissement de sa mission, présente ses observations sur le présent rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.*

*Pour l'élaboration du présent rapport, en vue de sa présentation à l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 avril 2011, le Président du Conseil d'Administration a consulté la Direction Générale, la Direction Financière et la Direction des Risques et Assurances de la société. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 16 février 2011.*

### 1 CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### 1.1 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Aux termes des statuts de la société, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. La présence effective de la moitié au moins des administrateurs est requise pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Chaque réunion du Conseil d'Administration donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal, dont le projet est adressé aux administrateurs en vue de son approbation lors de la réunion suivante.

Le Président du Conseil d'Administration communique à chacun des membres du Conseil tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'Administration est actuellement composé de quatre membres, personnes physiques.

Il s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2010, pour l'arrêté des comptes annuels et semestriels, avec un taux de présence de 75%.

Conformément à la loi, le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il n'existe pas de règlement intérieur du Conseil d'Administration, et le Conseil n'a pas mis en place en son sein de comités spécialisés.

#### 1.2 Jetons de présence

Les administrateurs peuvent, le cas échéant, recevoir des jetons de présence. Le montant global annuel des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, et librement réparti entre les administrateurs par le Conseil d'Administration.

Aucun jeton de présence n'a été versé aux administrateurs au cours de l'exercice 2010.

#### 1.3 Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président, qui doit être une personne physique.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

## 2 POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

### 2.1 Mode d'exercice de la direction générale

La direction générale de la société est assumée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration parmi ses membres et portant le titre de Directeur Général.

L'article 19 des statuts de la société définit les conditions dans lesquelles le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale : le Conseil doit statuer à la majorité absolue de ses membres présents ou non, et il peut à tout moment modifier son choix.

Les actionnaires et les tiers sont informés du choix opéré par le Conseil d'Administration dans les conditions réglementaires.

Par délibération en date du 8 février 2008 prise dans les conditions fixées par l'article 19 des statuts, le Conseil d'Administration de Technofan a modifié son choix quant au mode d'exercice de la direction générale de la société. A compter de cette date, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la société, qui étaient précédemment cumulées, sont dissociées.

### 2.2 Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Les pouvoirs du Directeur Général de Technofan ne sont limités ni par des dispositions statutaires ni par des décisions du Conseil d'Administration.

## 3 RÈGLE DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le Président du Conseil d'Administration n'est pas rémunéré pour ses fonctions.

Le Directeur Général est rémunéré au même titre que l'encadrement du groupe Safran, avec un salaire fixe et une part variable de 20% qui est attribuée en fonction de la réalisation d'objectifs fixés en début d'année. Le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction.

Il ne bénéficie contractuellement d'aucune rémunération différée en cas de cessation de ses fonctions. Il n'a droit à aucune retraite complémentaire, ni options de souscription ou d'achat d'actions, ni actions gratuites.

## 4 PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont régies par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par les articles 24 et suivants des statuts de la société.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux assemblées générales, sur justification de son identité et de sa qualité d'actionnaire, à condition que ses titres soient enregistrés dans les comptes de titres nominatifs tenus par CACEIS, mandataire de la société, ou dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

En ce qui concerne l'exercice des droits de vote, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sous réserve des exceptions prévues par la loi. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité.

Les statuts de la société ne prévoient pas la participation ou le vote aux assemblées par des moyens électroniques de télécommunication.

## 5 STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ET ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les informations concernant la structure du capital de la société et les éléments

susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont décrits dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration.

## 6 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

### 6.1 Définition du contrôle interne et objectifs recherchés

Technofan, en cohérence avec le groupe Safran, a décidé de formaliser, dans le cadre de l'application de la Loi de Sécurité Financière, son contrôle interne sur la base du référentiel international "COSO" (publié aux Etats-Unis en 1992 sous le nom de "Internal Control Framework" et issu des travaux du "Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission"). Aucune différence notable n'a été constatée avec les principes généraux du cadre de référence de l'AMF.

Technofan définit le contrôle interne comme étant un processus, mis en œuvre par son Conseil d'Administration, ses dirigeants et son personnel, et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Mise en œuvre des orientations stratégiques de l'entreprise et conduite efficace des opérations,
- Sincérité et fiabilité des informations financières,
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le contrôle interne contribue à la sécurisation des actifs et à la prévention de dysfonctionnements éventuels de l'organisation.

L'un des objectifs du dispositif de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces dysfonctionnements sont totalement éliminés.

### 6.2 Éléments clefs du contrôle interne

#### 6.2.1 Environnement de contrôle interne

Technofan, filiale de Safran, gère directement les aspects opérationnels liés à son activité. Elle est organisée en lignes de produits. Ces lignes de produits sont supportées en transversal par :

- un service économique et financier,
- un service ressources humaines,
- un service qualité,
- un service systèmes d'information,
- un service communication externe.

Technofan applique la charte d'éthique du groupe Safran; celle-ci rappelle les principes qui gouvernent le comportement des personnes qui font partie de la société, ceci afin d'assurer une meilleure protection du patrimoine et de l'image de l'entreprise.

#### 6.2.2 Identification des risques

Compte tenu des domaines d'application de ses technologies (aéronautique, spatial, avionique, télécommunications, défense et sécurité) et de la qualité de ses donneurs d'ordres (avionneurs, compagnies aériennes, agences spatiales, armées, administrations, opérateurs...), Technofan évolue par nature dans un environnement réglementé et contrôlé.

Elle doit satisfaire à des exigences élevées de qualité et de conformité dans les domaines technique (homologations, audits qualité clients), économique (autorisations d'exportation, contrôle de coûts des marchés publics) ou environnemental.

Différentes autorités de contrôle et de certification veillent au respect de ces normes. Technofan a mis en œuvre les dispositifs permettant d'assurer, dès leur conception, un niveau de sécurité élevé de ses produits (normes ISO 9000 et 14000).

Technofan est dotée d'un "risk manager" chargé :

- d'établir la cartographie des risques et de la transmettre périodiquement au groupe Safran,
- de définir et mettre en œuvre la politique de maîtrise de ces risques selon l'approche et la méthodologie définies par le Groupe,
- de mettre en place un programme "Intégrité des produits et des services" et d'en surveiller l'exécution,
- de mettre en place des modalités de gestion de crise et d'en coordonner l'exécution en cas de survenance d'un événement.

#### 6.2.3 Procédures de contrôle interne

Les procédures de gestion de Technofan font l'objet de notes écrites conformes aux procédures de gestion du groupe Safran. Technofan met en application les notes de procédure et règles comptables rédigées par le Groupe et rassemblées dans un système documentaire accessible via l'intranet du Groupe.

En ce qui concerne les procédures liées à l'information comptable et financière, Technofan met en œuvre :

- Le manuel des règles comptables Groupe,
- Les règles d'élaboration des comptes consolidés et celles relatives aux opérations intra-groupe ou inter-compagnies (procédures Groupe),
- Les instructions trimestrielles relatives à la consolidation diffusées par le Groupe,
- Le guide d'utilisation du progiciel de consolidation, ce progiciel contenant les contrôles nécessaires à la cohérence des divers éléments constituant la consolidation des comptes.

Technofan applique par ailleurs, en matière de référentiel comptable, les textes réglementaires français et les recommandations du guide comptable professionnel du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).

Par ailleurs, il est de la responsabilité du Directeur Général d'assurer :

- La transmission à la Direction Financière du Groupe de la liasse de consolidation accompagnée d'une validation formelle par le Directeur Financier,
- L'envoi au Groupe de deux lettres d'affirmation, l'une concernant la sincérité et la fiabilité des comptes signée par lui-même et le Directeur Financier, l'autre concernant le dispositif de contrôle interne signée par le Directeur Général.

## 6.2.4 Information et communication - Dispositif de contrôle de gestion

Le processus budgétaire et de planification donne lieu chaque année à une présentation des perspectives à Safran, et ensuite à une notification par Safran des objectifs à atteindre par Technofan au titre de l'année suivante.

Au moins trois fois par an, Technofan participe à un comité budgétaire qui examine les réalisations, définit les actions correctrices éventuellement nécessaires et valide, s'il y a lieu, de nouveaux objectifs pour l'exercice.

Mensuellement, Technofan réalise un reporting budgétaire et financier de son activité.

En interne, le processus budgétaire et de planification implique fortement l'ensemble des services, et donne lieu à la formalisation des objectifs à atteindre en cohérence avec la notification reçue de Safran.

Chaque mois se tient un comité de direction qui commente les éléments financiers relatifs aux arrêtés comptables du mois précédent et les perspectives sur l'année.

D'une manière hebdomadaire, Technofan adresse à Safran un "relevé de faits marquants" qui, sous forme synthétique, présente les principaux éléments liés à l'activité.

## 6.2.5 Pilotage du contrôle interne

Le processus général de contrôle interne est supervisé, chacun dans son domaine de responsabilité - par l'équipe dirigeante de Technofan, qui s'appuie sur les directions fonctionnelles et également sur les différentes directions centrales, sur la méthodologie déployée par la Direction de l'Audit et du Contrôle Interne Groupe. Il n'existe pas de service « Audit interne » chez Technofan.

Technofan a utilisé la méthodologie du groupe Safran par questionnaire sur les points clefs de contrôle interne de neuf processus en lien étroit avec l'information financière et comptable.

Cette démarche permet de mesurer l'adéquation des procédures au référentiel du Groupe et l'efficacité dans l'application de ces procédures. A l'issue de ces évaluations, des plans d'action sont définis et font l'objet de suivi selon les règles de pilotage du Groupe.

En 2006, un programme de tests a été défini qui a permis sur quatre années de couvrir l'ensemble des processus concernés. A ce titre, Technofan a effectué au cours du second trimestre 2010 une revue accompagnée de tests des processus achats et trésorerie qui a donné lieu à un rapport assorti de commentaires, recommandations et plans d'action.

En outre, en accord avec ses normes professionnelles, le Commissaire aux Comptes a également procédé à une revue des principaux points de contrôle.

Par ailleurs, un outil informatique dédié rassemble pour l'ensemble du Groupe la documentation sur les processus, les résultats des tests effectués sur les points clefs de contrôle et les plans d'actions.

## 6.3 Plan d'action pour 2011

Au cours de l'exercice 2011, Technofan poursuivra l'analyse des procédures en vigueur pour s'assurer de leur pertinence et de leur correcte application. Elle s'assurera que les procédures en place couvrent de manière efficace les risques pouvant remettre en cause l'atteinte des objectifs opérationnels, ainsi que ceux liés à la fiabilité de l'information financière et au respect des lois et réglementations.

Le Président du Conseil d'Administration



# Comptes de l'exercice 2010

---

# Comptes de l'exercice 2010

## 1.1 BILAN

(en euros)

ACTIF au 31 décembre	2010			2009
	Montants Bruts	Amortissements Provisions	Montants Nets	Montants Nets
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2 507 529</b>	<b>2 056 056</b>	<b>451 473</b>	<b>622 819</b>
Frais d'établissement	—	—	—	—
Frais de recherche & de développement	—	—	—	—
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits & valeurs similaires	684 831	611 716	73 115	29 843
Fonds commercial <sup>(1)</sup>	—	—	—	—
Autres	1 822 698	1 444 340	378 358	592 977
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>18 157 710</b>	<b>12 986 286</b>	<b>5 171 424</b>	<b>2 988 285</b>
Terrains	157 594	—	157 594	157 594
Constructions	3 742 452	2 881 626	860 826	955 182
Installations techniques, matériel & outillage industriels	9 936 561	8 809 023	1 127 538	1 414 097
Autres	1 442 968	1 295 637	147 331	190 513
Immobilisations corporelles en cours	2 876 408	—	2 876 408	269 172
Avances & acomptes	1 727	—	1 727	1 727
<b>Immobilisations financières <sup>(2)</sup></b>	<b>6 230 760</b>	<b>—</b>	<b>6 230 760</b>	<b>6 229 382</b>
Participations	—	—	—	—
Créances rattachées à des participations	—	—	—	—
Autres titres immobilisés	6 222 805	—	6 222 805	6 216 710
Prêts	7 671	—	7 671	7 671
Autres	283	—	283	5 000
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>26 895 998</b>	<b>15 042 342</b>	<b>11 853 656</b>	<b>9 840 486</b>
<b>Stocks &amp; en cours</b>	<b>11 215 963</b>	<b>2 793 519</b>	<b>8 422 443</b>	<b>10 407 053</b>
Matières premières & autres approvisionnements	7 223 590	2 577 688	4 645 902	6 977 985
En-cours production (biens & services)	2 504 531	—	2 504 531	1 963 378
Produits intermédiaires & finis	1 487 841	215 832	1 272 010	1 465 689
<b>Avances &amp; acomptes versés sur commandes</b>	<b>9 824</b>	<b>—</b>	<b>9 824</b>	<b>207 719</b>
<b>Créances <sup>(3)</sup></b>	<b>37 998 578</b>	<b>725 212</b>	<b>37 273 366</b>	<b>37 325 558</b>
Créances clients & comptes rattachés	9 971 826	725 212	9 246 614	9 454 504
Autres créances d'exploitation	2 412 278	—	2 412 278	1 469 004
Créances diverses	25 614 474	—	25 614 474	26 402 051
<b>Actions propres</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>762</b>	<b>—</b>	<b>762</b>	<b>762</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>45</b>	<b>—</b>	<b>45</b>	<b>1 146</b>
<b>Charges constatées d'avance <sup>(3)</sup></b>	<b>994</b>	<b>—</b>	<b>994</b>	<b>—</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>49 226 166</b>	<b>3 518 732</b>	<b>45 707 434</b>	<b>47 942 238</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	—	—	—	—
Primes de remboursement des obligations	—	—	—	—
Ecart de conversion actif	—	—	—	—
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>76 122 164</b>	<b>18 561 074</b>	<b>57 561 090</b>	<b>57 782 724</b>
<sup>(1)</sup> Dont droit au bail	—	—	—	—
<sup>(2)</sup> Dont à moins d'un an	—	—	—	—
<sup>(3)</sup> Dont à plus d'un an	—	—	—	—

# Comptes de l'exercice 2010

(en euros)

PASSIF au 31 décembre	2010	2009
	Montants Nets	Montants Nets
<b>Capital</b>	<b>1 373 398</b>	<b>1 373 398</b>
<b>Primes d'émission, de fusion, d'apport</b>	<b>4 749 897</b>	<b>4 749 897</b>
Ecart de réévaluation	---	---
<b>Réserves</b>	<b>150 638</b>	<b>150 638</b>
Réserve légale	150 638	150 638
Réserves statutaires ou contractuelles	---	---
Réserves réglementées	---	---
Autres	---	---
<b>Report à nouveau</b>	<b>31 635 405</b>	<b>30 393 729</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 093 187</b>	<b>1 241 676</b>
<b>Subventions d'investissement</b>	<b>---</b>	<b>---</b>
<b>Provisions réglementées</b>	<b>68 816</b>	<b>97 713</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>39 071 341</b>	<b>38 007 051</b>
<b>Provisions pour risques</b>	<b>4 059 105</b>	<b>5 597 491</b>
<b>Provisions pour charges</b>	<b>878 887</b>	<b>747 089</b>
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>4 937 992</b>	<b>6 344 580</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>3 403 090</b>	<b>3 482 045</b>
Emprunts obligataires convertibles	---	---
Autres emprunts obligataires	---	---
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	---	---
Banques créditrices	88 247	51 610
Intérêts courus sur banques créditrices et crédits de caisse	---	---
Concours courants bancaires	---	---
Emprunts & dettes financières divers	3 314 843	3 430 434
<b>Dettes d'exploitation &amp; diverses</b>	<b>9 323 112</b>	<b>9 491 049</b>
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	68 416	230 936
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	5 478 741	5 574 214
Dettes fiscales & sociales	3 403 577	3 294 344
Autres dettes d'exploitation	---	---
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés	---	---
Dettes fiscales (Impôt sur les sociétés)	---	---
Autres dettes diverses	372 378	391 554
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>825 555</b>	<b>458 000</b>
<b>TOTAL DES DETTES <sup>(1)</sup></b>	<b>13 551 757</b>	<b>13 431 094</b>
<b>Ecart de conversion passif</b>	<b>---</b>	<b>---</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>57 561 090</b>	<b>57 782 724</b>
<sup>(1)</sup> Dont à plus d'un an (dont dettes financières)	3 566 398	3 281 000
Dont à moins d'un an	9 985 359	10 150 094



# Comptes de l'exercice 2010

## 1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)

COMPTE DE RÉSULTAT au 31 décembre 2010	2010		2009
	Montants	Totaux partiels	
<b>Production vendue</b>	—	<b>43 364 935</b>	<b>45 116 819</b>
Ventes de produits fabriqués	41 648 204	—	43 656 418
Prestations de services	1 716 731	—	1 460 400
<b>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</b> (dont Exportations : 25 M€)	—	<b>43 364 935</b>	<b>45 116 819</b>
	—	—	—
<b>Production stockée</b>	—	<b>327 933</b>	<b>-1 043 360</b>
En cours de production de biens	541 153	—	-1 090 979
En cours de production de services	—	—	—
Produits finis	-213 221	—	47 619
<b>Production immobilisée</b>	—	—	—
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	—	<b>43 692 868</b>	<b>44 073 459</b>
<b>Consommations de l'exercice en provenance de tiers</b>	—	<b>29 981 344</b>	<b>28 974 742</b>
Achats stockés matières premières, sous-traitance industrielle et autres	18 409 347	—	19 733 839
Achats stockés autres approvisionnements	75 261	—	87 746
Variations stocks matières premières & approvisionnements	2 039 596	—	-332 613
Achats non stockés matières & fournitures & services extérieur	9 457 141	—	9 485 769
<b>VALEUR AJOUTÉE</b>	—	<b>13 711 523</b>	<b>15 098 717</b>
<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>702 989</b>	<b>702 989</b>	<b>796 279</b>
<b>Impôts et taxes &amp; versements assimilés</b>	—	<b>953 789</b>	<b>1 146 898</b>
Sur rémunérations	256 200	—	241 446
Autres	697 589	—	905 451
<b>Charges de personnel</b>	—	<b>13 379 337</b>	<b>12 850 409</b>
Salaires & appointements	9 100 144	—	8 713 666
Charges sociales	4 279 194	—	4 136 743
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	—	<b>81 386</b>	<b>1 897 690</b>
<b>Reprise sur provisions &amp; amortissements</b>	<b>4 069 143</b>	<b>4 069 143</b>	<b>1 420 377</b>
<b>Transferts de charges d'exploitation</b>	—	—	—
<b>Autres produits</b>	<b>28 883</b>	<b>28 883</b>	<b>55 308</b>
<b>Dotations aux amortissements &amp; provisions</b>	—	<b>3 912 197</b>	<b>3 474 894</b>
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	977 876	—	941 832
Sur immobilisations : dotations aux provisions	—	—	—
Sur actif circulant : dotations aux provisions	768 695	—	438 607
Pour risques & charges : dotations aux provisions	2 165 626	—	2 094 454
<b>Autres charges</b>	<b>252 021</b>	<b>252 021</b>	<b>198 060</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	—	<b>15 195</b>	<b>-299 579</b>

# Comptes de l'exercice 2010

(en euros)

COMPTE DE RÉSULTAT au 31 décembre 2010	2010		2009
	Montants	Totaux partiels	
<i>Report</i>	—	15 195	-299 579
<b>Produits financiers</b>	—	<b>110 454</b>	<b>108 872</b>
De participations	—	—	—
D'autres valeurs mobilières & créances de l'actif immobilisé	—	—	—
Autres intérêts & produits assimilés	110 454	—	108 872
Reprises sur provisions & transferts de charges financières	—	—	—
Différences positives de change	—	—	—
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—	—
<b>Charges financières</b>	—	<b>22 623</b>	<b>31 532</b>
Dotations aux amortissements & provisions	—	—	—
Intérêts & charges assimilés	22 623	—	25 013
Différences négatives de change	—	—	6 519
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—	—
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	—	<b>87 831</b>	<b>77 340</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	—	<b>103 025</b>	<b>-222 239</b>
Produits exceptionnels	—	28 897	41 218
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	—	—	—
Produits exceptionnels sur opérations en capital	—	—	—
Produits de cessions d'éléments d'actif	—	—	—
Subventions d'investissements virées au résultat	—	—	—
Autres	—	—	—
Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnelles	28 897	—	41 218
<b>Charges exceptionnelles</b>	—	—	—
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	—	—	—
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	—	—	—
Valeur comptable des éléments immobilisés & financiers cédés	—	—	—
Autres	—	—	—
Dotations aux amortissements & provisions	—	—	—
Dotations aux provisions réglementées	—	—	—
Dotations aux amortissements & autres provisions	—	—	—
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	—	<b>28 897</b>	<b>41 218</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT &amp; PARTICIPATION</b>	—	<b>131 922</b>	<b>-181 021</b>
Participation des salariés	—	—	—
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>-961 265</b>	<b>-961 265</b>	<b>-1 422 698</b>
Dotations I.S. sociétés intégrées	—	—	—
Reprises I.S. sociétés intégrées	—	—	—
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	—	<b>1 093 187</b>	<b>1 241 676</b>
Plus-values ou moins-values de cessions comprises dans le résultat exceptionnel	—	—	—
Valeur comptable des éléments d'actif cédés	—	—	—
- Sur immobilisations incorporelles	—	—	—
- Sur immobilisations corporelles	—	—	—
<b>PLUS-VALUES OU MOINS-VALUES DE CESSIONS</b>	—	—	—

# Comptes de l'exercice 2010

## TABLEAU DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)

	2010	2009
<b>RESSOURCES</b>		
<b>Capacité d'autofinancement</b>		
Résultat net	1 093	1 242
Charges calculées	3 912	3 475
Reprises sur charges calculées	-4 098	-1 462
Résultat sur cession d'éléments d'actif	--	--
<b>TOTAL CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>907</b>	<b>3 255</b>
<b>Autres ressources</b>	--	--
Augmentation des capitaux propres	--	--
Cessions d'immobilisations corporelles	--	--
Réduction d'immobilisations financières	--	--
Augmentation des dettes financières	--	--
<b>TOTAL AUTRES RESSOURCES</b>	--	--
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>907</b>	<b>3 255</b>
<b>EMPLOIS</b>	--	--
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	--	664
<b>Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé</b>	--	--
- Immobilisations incorporelles	79	17
- Immobilisations corporelles	2 911	1 002
- Immobilisations financières	1	427
Remboursement des avances conditionnées	116	116
Remboursement des dettes financières	--	--
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>3 107</b>	<b>2 226</b>
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-2 199</b>	<b>1 029</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>1 614</b>	<b>1 143</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>-585</b>	<b>2 172</b>

## 1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sociaux au 31 décembre 2010 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 et ses modifications successives ainsi qu'avec les avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

### 1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations créées par l'entreprise sont comptabilisées au coût de production.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'intégralité des frais de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les frais de recherche sont maintenus dans les charges de l'exercice.

Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon les modes et durées suivants :

- Licence : linéaire, 5 ans.
- Logiciels : linéaire, 1 à 5 ans.
- Constructions : linéaire, 20 ans.
- Agencements et installations : linéaire, 10 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage industriels : linéaire, 5 ans.
- Matériel de transport : linéaire, 4 ans.
- Matériel et mobilier de bureau : linéaire, 10 ans.

Lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte ou un amortissement dégressif sont admis fiscalement, un amortissement dérogatoire est constaté au passif.

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsque les amortissements ne permettent pas de traduire la perte de valeur de l'immobilisation concernée.

Le montant global des dépenses de recherche et des coûts de développement comptabilisés en charges sur l'exercice s'est élevé à 6,3 M€.

### 1.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Elles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 1.3 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Si à la clôture des comptes, il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, la société effectue un test de dépréciation pour déterminer la valeur recouvrable de cet actif.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'usage est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer la valeur actuelle d'un actif pris de façon isolée, les immobilisations sont regroupées en fonction de leur rattachement à des programmes, projets ou familles de produits.



Vanne de peau A380

# Annexe au bilan & au compte de résultat

## 1.4 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. Ils sont valorisés à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires, ou à leur coût de production hors frais financiers.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente, mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

## 1.5 CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 1.6 FAITS GÉNÉRATEURS DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires des biens vendus (produits finis première monte, pièces détachées, rechanges, pièces réparées,...) est constaté à la livraison du bien.

Le chiffre d'affaires lié à des activités de développement est constaté à l'avancement des travaux effectués.

## 1.7 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euro au cours du mois de la transaction. Dans le cas où la devise fait l'objet d'un court couvert communiqué par Safran (appelé «cours couvert standard»), l'excédent du chiffre d'affaires sur les achats est converti en euro à ce cours. Par ailleurs, les avances versées et reçues sont valorisées au cours couvert standard de l'année d'encaissement.

A la date de clôture :

Pour les devises faisant l'objet d'une couverture par Safran :

- les créances clients et les dettes fournisseurs sont converties au cours de clôture, sans incidence sur le résultat,
- l'écart éventuel entre le cours couvert standard de la date de transaction et le cours couvert de la date d'encaissement, appliqué à la position nette clients/fournisseurs en devise, est comptabilisé en chiffre d'affaires.

Pour les devises qui ne font pas l'objet d'une couverture Safran, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif, et le cas échéant une provision pour pertes de change est comptabilisée.

Les provisions en devises sont valorisées au cours de clôture. L'écart de change est comptabilisé en résultat financier.

## 1.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque la société est engagée envers un tiers à une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

## 1.9 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière font l'objet d'une comptabilisation d'une provision pour risques et charges.

Le montant des engagements a été évalué selon la méthode des unités de crédits projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit lors de son départ en retraite.

La valorisation actuarielle des engagements de retraite fait l'objet d'une évaluation annuelle par des actuaires indépendants.

Le cas échéant, l'effet de changements dans les hypothèses actuarielles retenues est étalé sur la durée d'activité résiduelle des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ».



*Chambre acoustique*

# Annexe au bilan & au compte de résultat

## 2 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ (en milliers d'euros)

### ÉLÉMENTS DU BILAN

#### 2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

##### Variation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations en-cours comprennent entre autres les dépenses en cours d'immobilisation au titre de bancs de test et de travaux d'extension du site.

	VALEUR BRUTE " DÉBUT D'EXERCICE"	ACQUISITIONS	CESSIONS	MISES H.S. ou VIR. "DE POSTE A POSTE"	CHANGEMENT DE MÉTHODE	VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	606	79		---		685
Frais de R&D	---	---		---		---
Autres	1 823	---		---		1 823
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>2 429</b>	<b>79</b>		---		<b>2 508</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
Terrain	158	---		---		158
Constructions	3 704	38		---		3 742
ITMOI	9 673	39		224		9 936
Autres	1 440	3		---		1 443
Immobilisations corporelles en cours	269	2 831		-224		2 876
Avances et acomptes	2	---		---		2
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 246</b>	<b>2 911</b>		---		<b>18 157</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>17 675</b>	<b>2 990</b>		---		<b>20 665</b>

##### Variation des immobilisations incorporelles et corporelles

	VALEUR DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS LINEAIRES	CESSIONS	MISES H.S. ou ELIMINATION	VALEUR FIN D'EXERCICE
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	576	36	---	---	612
Frais de R&D	---	---	---	---	---
Autres	1 230	214	---	---	1 444
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 806</b>	<b>250</b>	---	---	<b>2 056</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Constructions	2 749	133	---	---	2 882
ITMOI	8 259	550	---	---	8 809
Autres	1 250	46	---	---	1 296
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12 258</b>	<b>729</b>	---	---	<b>12 987</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>14 064</b>	<b>979</b>	---	---	<b>15 043</b>

# Annexe au bilan & au compte de résultat

## Information en matière de crédit-bail

Dans le cadre de la rénovation de son outil industriel, la société a procédé à un contrat de location-financement auprès de la société EDF-Optimal Solutions concernant un four dédié au banc de test Rafale.

Ce contrat, d'une valeur de 713 K€, fera l'objet à son entrée en service, prévue en mars 2011, d'un loyer mensuel de 5940 € sur une période de 10 ans.

Les loyers restant à payer s'élèvent à 713 K€ (5 940 € x 12 mois x 10 ans).

Enfin, le contrat prévoit une option d'achat d'un montant de 0,018% du montant HT financé, soit 99 €.

## 2.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### Variation des immobilisations financières brutes

	VALEUR DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS LINEAIRES	CESSIONS	MISES H.S. ou ELIMINATION	VALEUR FIN D'EXERCICE
Actions TECHNOFAN <sup>(1)</sup>	6 217	--	6	--	6 223
Prêts	8	--	--	--	8
Autres	5	--	--	5	--
<b>TOTAL</b>	<b>6 230</b>	<b>--</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>6 231</b>

(1) Technofan a procédé au rachat de 41 actions en 2010.

L'évaluation de l'action TECHNOFAN le dernier jour de clôture - 31 décembre 2010 - est de 115 €.

Le cours moyen du mois de décembre 2010 a été de 115,41 €.

Technofan détient au 31 décembre 2010 57 541 actions en propre.

### Tableau des filiales et participations

Néant.

## 2.3 ACTIF CIRCULANT

### Analyse des stocks

	VALEURS BRUTES	DEPRECIATIONS	VALEURS NETTES
Matières premières	7 224	2 578	4 646
En cours de production	2 505	0	2 505
Produits Finis	1 488	216	1 272
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>11 216</b>	<b>2 794</b>	<b>8 422</b>

# Annexe au bilan & au compte de résultat

## État des échéances des créances

	VALEURS BRUTES	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS PLUS D'UN AN
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Prêts <sup>(1)</sup>	8	---	8
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>---</b>	<b>8</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Créances clients et comptes rattachés	9 972	9 972	---
Autres créances d'exploitation	2 412	2 412	---
Créances diverses hors exploitation <sup>(2)</sup>	25 614	25 614	---
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>37 999</b>	<b>37 999</b>	<b>---</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>---</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 000</b>	<b>38 000</b>	<b>---</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL <sup>(3)</sup></b>	<b>38 008</b>	<b>38 000</b>	<b>8</b>

(1) Dont prêts accordés au cours de l'exercice néant  
 Dont remboursements obtenus au cours de l'exercice néant

(2) Les créances diverses hors exploitation se décomposent en :  
 - Avances financières à Safran 24 723  
 - Créance Impôt Société 891  
 - Comptes courants groupe néant

L'avance financière au Groupe Safran fait l'objet d'une rémunération sur base de l'Euribor 3 mois

(3) Dont avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux : néant

## Charges constatées d'avance

Néant.

## Créances concernant les entreprises liées

Les créances d'exploitation sur les sociétés du Groupe Safran sont de 1 455 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

## Tableau des provisions d'actif circulant

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	MONTANT FIN D'EXERCICE
Stocks et en-cours	2 521	769	496	2 794
Créances d'exploitation	726	34	36	725
<b>TOTAL</b>	<b>3 247</b>	<b>803</b>	<b>531</b>	<b>3 519</b>

Dont exploitation 803 531  
 Dont financière -- --  
 Dont exceptionnel -- --

## 2.4 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

DÉSIGNATION DES VALEURS en euro	NOMBRE	VALEUR NOMINALE	VALEUR D'ACQUISITION	VALEUR D'INVENTAIRE
Actions TOFINSO	20	38	38	762



# Annexe au bilan & au compte de résultat

## 2.5 ACTIF CIRCULANT

### Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres (en milliers d'euros)	
Capitaux propres au 31.12.2009 (avant affectation)	38 007
Changement de méthode	--
Variation des provisions réglementées	-29
Résultat net 2010	1 093
Distribution de dividendes	--
Annulation actions propres	--
<b>Capitaux propres au 31.12.2010 (avant affectation)</b>	<b>39 071</b>

### Capital social

Il est composé de 686 699 actions d'une valeur nominale de 2 euros au 31 décembre 2010.

### Variation des provisions réglementées

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT DEBUT D'EXERCICE	DOTATIONS EXCEPTIONNELLES	REPRISES EXCEPTIONNELLES	SOLDE FIN D'EXERCICE
Amortissements dérogatoires	98	--	29	69
Provision pour investissement	--	--	--	--
<b>TOTAL</b>	<b>98</b>	<b>--</b>	<b>29</b>	<b>69</b>

### Résultat net par action

Le résultat net par action est de 1,59 € par action en 2010 par rapport à 1,81 € par action en 2009.

Dans l'hypothèse d'une annulation complète des actions auto détenues au 31 décembre 2010, le résultat net par action serait de 1,74 €.

## 2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

### Variation des provisions pour risques et charges

NATURE DES PROVISIONS	MONTANT DÉBUT EXERCICE	IMPACT RESERVES	DOTATIONS	REPRISES	REPRISE POUR NON UTILISATION	MONTANT FIN EXERCICE
Pour garanties données aux clients <sup>(1)</sup>	3 043	--	912	163	1 756	2 036
Pour garantie statistique <sup>(2)</sup>	2 362	--	1 087	1 195	255	1 999
Pour pertes de change	--	--	--	--	--	--
Engagement de retraite	747	--	105	--	--	852
Autres	193	--	27	26	143	52
<b>TOTAL</b>	<b>6 345</b>	<b>--</b>	<b>2 131</b>	<b>1 384</b>	<b>2 154</b>	<b>4 938</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation	--	--	2 131	1 384	2 154	--
Dont dotations et reprises financières	--	--	--	--	--	--
Dont dotations et reprises exceptionnelles	--	--	--	--	--	--

(1) Les autres provisions pour garantie donnée aux clients comprennent des mises à niveau technique à la charge de Technofan sur des produits vendus. La provision a fait l'objet d'une reprise pour non utilisation à hauteur de 1756 K€, dont 1250 K€ au titre de la levée d'un risque technique sur le programme NH90.

(2) La provision pour garantie statistique est destinée à couvrir les défaillances de produits vendus et ceci pendant leur période de garantie commerciale, qui est généralement de 3 ans. La méthode d'évaluation retenue est basée sur des éléments statistiques qui s'appuient sur les coûts de réparations supportés au titre d'une période de garantie ramenés au chiffre d'affaires de cette même période. La reprise de provision pour garantie statistique de 1 450 K€ a fait l'objet d'une utilisation sur l'exercice à concurrence de 1 195 K€ : cette utilisation correspond aux coûts de réparation générés par l'application de la garantie.

# Annexe au bilan & au compte de résultat

## Engagement de retraite : hypothèses actuarielles

	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation	4,25%	5,25%
Taux d'évolution salariale	3,20%	2,00%
Tables de mortalité	tables TV/TD 2004-2006	tables TV/TD 2004-2006
Age de départ en retraite - cadres	63 ans	63 ans
Age de départ en retraite - non cadres	61 ans	61 ans

<b>Engagement retraite au 31/12/2009</b>	<b>747</b>	<b>690</b>
Charge actualisation de 2010	63	60
Droits utilisés en 2010	0	-26
Droits acquis en 2010	42	23
Amortissements d'écart	---	---
<b>Engagement retraite au 31/12/2010</b>	<b>852</b>	<b>747</b>

## 2.7 DETTES

### État des échéances des dettes

	MONTANT	DONT A 1 AN AU PLUS	DONT A PLUS 1 AN ET 5 ANS AU PLUS	DONT A PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- deux ans au maximum à l'origine	88	88	---	-0
- à plus de deux ans à l'origine	---	---	---	---
Emprunts et dettes financières divers <sup>(1)</sup>	3 315	116	464	2 735
<b>TOTAL</b>	<b>3 403</b>	<b>204</b>	<b>464</b>	<b>2 735</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	68	68	---	---
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 479	5 479	---	---
Dettes fiscales et sociales	3 404	3 404	---	---
Autres dettes d'exploitation	---	---	---	---
<b>TOTAL</b>	<b>8 951</b>	<b>8 951</b>	<b>---</b>	<b>---</b>
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	---	---	---	---
Dettes fiscales diverses (IS)	---	---	---	---
Autres dettes hors exploitation	372	372	---	---
<b>TOTAL</b>	<b>372</b>	<b>372</b>	<b>---</b>	<b>---</b>
Produits constatés d'avance	826	342	393	91
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 552</b>	<b>9 870</b>	<b>857</b>	<b>2 826</b>

(1) Dont

- Avances remboursables 3 315
- Comptes courants de participation ---

### Dettes concernant les entreprises liées

Les dettes d'exploitation vis-à-vis des sociétés du Groupe Safran sont de 453 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

# Annexe au bilan & au compte de résultat

## Variation des capitaux propres

DÉSIGNATION	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	---
Emprunts et dettes financières divers	---
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 923
Dettes fiscales et sociales d'exploitation	2 485
Autres dettes d'exploitation	---
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 909
Dettes fiscales diverses	---
Autres dettes diverses	---
<b>TOTAL</b>	<b>7 317</b>

## Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 592 milliers d'euros et correspondent à des subventions à recevoir.

## ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 2.8 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

#### Répartition par zone géographique

CHIFFRE D'AFFAIRES FRANCE/EXPORT	2010	2009
France	18 339	21 694
Exportations directes	25 026	23 423
<b>TOTAL</b>	<b>43 365</b>	<b>45 117</b>

ZONE GÉOGRAPHIQUE	2010	2009
Afrique	384	274
Amérique du Nord et du Sud	6 128	5 714
Asie	2 978	2 119
Union Européenne	30 886	35 231
Europe autres	1 634	490
Moyen Orient	1 346	1 258
Océanie	10	31
<b>TOTAL</b>	<b>43 365</b>	<b>45 117</b>

### 2.9 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

#### Charges :

Intérêts sur avances en compte courant Néant

#### Produits :

Intérêts sur avances en compte courant 110 K€

Les intérêts en compte courant ont été servis à un taux moyen de 0,41% (Euribor 3 mois -0,40%).

### 2.10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel qui s'élève à 29 K€ correspond à une reprise d'amortissements dérogatoires.

### 2.11 PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION

Les salariés de Technofan ont perçu au titre de l'accord Groupe de mutualisation de la participation un montant de 211 K€.

# Annexe au bilan & au compte de résultat

## 2.12 INTÉRESSEMENT

Le montant de l'intéressement s'élève à 68 K€, dont 43 K€ au titre de l'exercice 2010, et 25 K€ d'intéressement complémentaire validé à titre exceptionnel par le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 17 février 2010.

## 2.13 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Bien que consolidée dans le Groupe Safran, Technofan n'est pas incluse dans son périmètre d'intégration fiscale dans la mesure où elle est détenue à moins de 95% par le Groupe. Elle est donc soumise directement à l'impôt sur les sociétés.

### Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	RESULTAT AVANT IMPOT	IMPOT	RESULTAT NET
Résultat comptable	132	961	1 093
Dotations à la provision pour investissement	0	0	0
Variation de la provision pour amortissements dérogatoires	-29	-10	-19
<b>RÉSULTAT HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES</b>	<b>103</b>	<b>951</b>	<b>1 074</b>

### Répartition de l'impôt sur les sociétés

	RESULTAT AVANT IMPOT	IMPOT	RESULTAT NET
Résultat courant avant dividende	103	-140	-37
Dividendes reçus	0	0	0
Résultat courant	103	-140	-37
Résultat exceptionnel et participation	29	-10	19
Crédit d'impôt recherche	0	1 111	1 111
<b>TOTAL</b>	<b>132</b>	<b>961</b>	<b>1 093</b>

## AUTRES INFORMATIONS

### 2.14 ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

#### Créances

Impôts sur provisions non déductibles l'année de comptabilisation :

- Contribution sociale de solidarité (Organic)	24
- Participation des salariés	—
- Congés payés	435
- Provision dépréciation mrb	34
- Provision pour indemnité de départ à la retraite	37
- Déficit fiscal	—

**Total créances d'impôt différé <sup>(1)</sup>** **530**

#### Dettes

- Amortissements dérogatoires	24
- Amortissements fiscal frais de R&D immobilisés	—

**Total dettes d'impôt différé** **24**

(1) Ces créances d'impôts différés sont potentielles et ne font pas l'objet de comptabilisation.

# Annexe au bilan & au compte de résultat

## 2.15 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETES RÉELLES

### Engagements financiers

Technofan n'a pas d'engagement à caractère financier.

### Instruments financiers détenus par Safran

Technofan a bénéficié de la couverture de change du Groupe Safran, soit 1€ = 1,44\$ sur l'ensemble de l'exercice 2010. Technofan bénéficiera sur 2011 des résultats des instruments de couverture de change Safran. Le portefeuille d'instrument de couverture détenu par Safran est composé d'instruments fermes et optionnels. Le cours de couverture à la date de clôture a été fixé à 1€ = 1,38\$ compte tenu des couvertures données par le groupe pour 2011.

Technofan n'utilise pas d'autres instruments financiers.

## 2.16 EFFECTIFS MOYENS ANNUEL

	PERSONNEL SALARIÉ
Cadres	88
ETAM	73
Ouvriers	49
<b>TOTAL</b>	<b>210</b>
Rappel 2009	209

## 2.17 INFORMATIONS EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

La rémunération de la Direction Générale s'élève à 153 622 € pour l'exercice 2010.

## 2.18 LIEN AVEC LE GROUPE SAFRAN

Au 31 décembre 2010, Technofan est détenue à hauteur de 86% par la société Safran.

Technofan est consolidée par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe Safran.

## 2.19 HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

Conformément au décret n°208-1487 du 30 décembre 2008, et en application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, les honoraires du commissaire aux comptes, le Cabinet Mazars et son réseau international, comptabilisés en charges de l'exercice au titre de l'examen des comptes individuels et des prestations annexes, se sont élevés à :

en K€	Cabinets Mazars			
	Montant (HT) 2010	Montant (HT) 2009	% 2010	% 2009
<b>AUDIT</b>				
Commissariat aux comptes des comptes individuels	59	58	84%	92%
Autres diligences et prestations directement liées	11	5	16%	8%
Autres prestations rendues par les réseaux	—	—	—	—
Juridique, fiscal, social	0	0	0%	0%
Autres	0	0	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>63</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Thierry LASBLEIS  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

# Rapports du Commissaire aux Comptes

---

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels Exercice clos le 31 décembre 2010

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TECHNOFAN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour garantie donnée aux clients, tel que décrit en note 2.6 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des hypothèses, des données et des modèles de calcul utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie, le 18 mars 2011  
Le Commissaire aux Comptes  
MAZARS GAËL LAMANT  
LUC KEMPENICH

## Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Convention et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

### **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Courbevoie, le 18 mars 2011  
Le Commissaire aux Comptes  
MAZARS GAËL LAMANT  
LUC KEMPENICH



## Rapport du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société TECHNOFAN

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société TECHNOFAN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Conclusion sans observation sur les informations sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Courbevoie, le 18 mars 2011  
Le Commissaire aux Comptes  
MAZARS GAËL LAMANT  
LUC KEMPENICH

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction du capital social par annulation d'actions (Art. L. 225-209 du Code de commerce)

---

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société Technofan, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en oeuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Courbevoie, le 18 mars 2011  
Le Commissaire aux Comptes  
MAZARS GAËL LAMANT  
LUC KEMPENICH



Résolutions soumises  
par le Conseil d'Administration  
à l'Assemblée Générale Mixte  
du 19 avril 2011

## Projet de Résolutions

### A TITRE ORDINAIRE

#### Première résolution

*(Approbation des comptes de l'exercice 2010)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport joint du Président visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce, ainsi que des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### Deuxième résolution

*(Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice 2010.

#### Troisième résolution

*(Affectation du bénéfice de l'exercice 2010)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, décide, conformément à la proposition du Conseil d'Administration, d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2010 s'élevant à 1 093 187 € :

Bénéfice de l'exercice	1 093 187,00 €
Report à nouveau de l'exercice précédent	31 635 404,78 €
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>32 728 591,78 €</b>

#### Affectation

Dividende aux actionnaires	---
Report à nouveau	32 728 591,78 €
<b>Total</b>	<b>32 728 591,78 €</b>

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET PAR ACTION	NOMBRE D'ACTIONS RÉMUNÉRÉES	DIVIDENDE GLOBAL DISTRIBUÉ <sup>(2)</sup>
2009	---	---	---
2008	1,05	632.898 <sup>(1)</sup>	664 543
2007	2,68	686.142 <sup>(1)</sup>	1 838 860

(1) Nombre total d'actions, soit 686.699, diminué du nombre d'actions auto détenues par la société à la date de mise en paiement du dividende (2008 : 53.801 actions; 2007 : 557 actions).

(2) Eligible en totalité à l'abattement de 40% prévu par l'art. 158.3.2° du CGI.

# Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte

## Quatrième résolution

*(Achat par la société de ses propres actions)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la société avec les finalités suivantes :

- Conserver ces actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ;
- Procéder à l'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement ;
- Annuler ces actions, sous réserve de l'adoption, par la présente Assemblée, de la septième résolution à titre extraordinaire.

Les achats d'actions, ainsi que les cessions ou transferts des actions ainsi achetées, pourront être effectués en une ou plusieurs fois, à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans les limites fixées par la réglementation en vigueur, et par tous moyens, sur le marché ou hors marché, notamment par négociation de blocs de titres pour tout ou partie du programme, et dans les limites suivantes :

- Le prix maximum d'achat est fixé à 130 € par action et le prix minimum de vente à 50 € par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société ;
- La société ne pourra détenir, à tout moment, plus de 10 % du nombre des actions composant le capital social, et le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital ;
- Le coût global des rachats d'actions ne pourra excéder 8,9 M€.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de déléguer, pour mettre en œuvre la présente autorisation, arrêter les modalités de son exécution et, à cet effet, passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de la présente assemblée. Elle met fin à la précédente autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2010 dans sa septième résolution.

## Cinquième résolution

*(Nomination du cabinet Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement du cabinet Mazars, démissionnaire)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, prend acte de la démission du cabinet Mazars de son mandat de Commissaire aux Comptes titulaire et décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de nommer le cabinet Ernst & Young et Autres, dont le siège social est à Neuilly-sur-Seine (92220), 41 rue Ybry, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une période de deux exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

## Sixième résolution

*(Nomination du cabinet Auditex en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de M. Thierry Colin, démissionnaire)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, prend acte de la démission de M. Thierry Colin de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant et décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de nommer le cabinet Auditex, dont le siège social est à Courbevoie (92400), 11 allée de l'Arche, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une période de deux exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

## A TITRE EXTRAORDINAIRE

### Septième résolution

*(Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions rachetées)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social par l'annulation, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, de tout ou partie des actions auto-détenues par la société en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations d'achat d'actions données par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de déléguer, pour mettre en œuvre la présente autorisation, arrêter le montant de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, procéder à la modification corrélative des statuts, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt-quatre mois à compter de la date de la présente assemblée.

### Huitième résolution

*(Pouvoirs)*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de tous dépôts et publications relatifs aux résolutions qui précèdent.









Siège social : ZAC du Grand Noble  
10, place Marcel Dassault  
31700 Blagnac - France  
Tél. (33) 5 61 30 92 00 / Fax (33) 5 61 15 67 82  
710 802 547 R.C.S. Toulouse  
Société Anonyme au capital de 1 373 398 euros